Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 10 (1980)

Heft: 9

Rubrik: De notre rédaction de Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

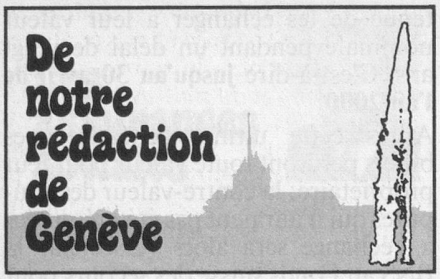

Année internationale de l'enfant:

Un bilan dressé par les aînés

L'activité déployée, tout au long de l'année 1979, par la Fédération des clubs d'Aînés de la Ville de Genève en faveur de l'enfance défavorisée à dépassé toutes les prévisions. Les projets esquissés dans le numéro 3/79 d'«Aînés» ont été menés à bien, les promesses tenues dans les délais, mais certaines demandes ont dû être refusées tant leur nombre était grand. Sans relâche, les membres des clubs ont préparé vêtements, couvertures et jouets, destinés à des enfants suisses ou étrangers résidant dans le pays, et remis aux organismes ou aux intéressés suivants avec lesquels un contact direct et personnel avait été établi:

Canton de Genève: Hôpital Gourgas – deux familles démunies – une famille de réfugiés – La Petite Maisonnée, pouponnière – Clair Bois, foyer de handicapés – Service éducatif itinérant de l'Association suisse des arriérés (ASA) – Ludothèques d'Onex et de Thônex.

Autres cantons: Hôpital de Monthey – Famille de 12 enfants à Unterschächen – Kinderheim d'Eichberg – Couvent de Fribourg.

Etranger et international: Caritas – Centre social protestant (pour des réfugiés) – Terre des hommes: action bol de riz dans plusieurs clubs – Aide à toute détresse – Orphelinat de Kaya.

Cette action a suscité parmi les membres des clubs un élan de générosité et un désir de participation effective tels que leurs prolongements bénéfiques se font encore sentir actuellement.

Catalogue d'entraide féminine pratique

C'est au Pavillon de la femme de *Loisirama* qu'a été lancée, dans les termes suivants, l'idée de faire paraître ce catalogue *Pénélope*: «Femmes qui créez à la maison des objets utiles et beaux, vous qui avez trouvé un moyen d'expression en dehors des chemins déjà tracés mais qui cherchez à vous faire connaître, rejoignez-nous!»

Du bon usage des teinturiers

Mme Jeanne a reçu de sa belle-fille une jolie blouse en soie ornée d'arabesques indiennes. A son retour de la teinturerie, les arabesques sont devenues un informe méli-mélo de couleurs dignes du peintre le plus futuriste. Quant à M. Emile, le pull en shetland qu'il a confié au nettoyeur est revenu si diminué «qu'il ferait tout juste une brassière pour mon dernier petit-fils» dit-il.

Une aventure du même genre vous est-elle arrivée? N'avez-vous pas su comment réagir correctement? Et, au fait **qui** est vraiment responsable? Le consommateur (mais oui)? Le teinturier? Le fabricant du vêtement? Le vendeur du magasin de textiles? La réponse peut varier d'un cas à l'autre.

Une commission des litiges

Les associations de consommateurs en général et les bureaux «Consommateurs-Informations» de la FRC en particulier ont, devant l'avalanche de problèmes soulevés par les installations de nettoyage à sec toujours plus nombreuses (parfois 3–4 magasins dans une seule rue), décidé de rencontrer les représentants de cette branche du commerce. Il en est résulté, il y a quelques années déjà, la création d'une commission: *«Organe paritaire des entreprises de nettoyage chimique et des organisations de consommateurs pour la liquidation des litiges»* (adresse ci-dessous).

Les constatations de la commission

La commission examine plusieurs centaines de cas chaque année et publie un rapport très instructif pour le consommateur. La commission siège en toute objectivité; en général les protagonistes acceptent son jugement.

Des responsabilités variées

Dans la moitié des cas environ, c'est le nettoyeur à sec qui est responsable des dommages et il remboursera le client, le coût du vêtement étant évalué en fonction de... son âge.

Dans l'autre moitié des cas, on peut relever différentes causes: le nettoyage a été correct, mais les dégâts sont dus: au porteur (transpiration, taches indélébiles); d'autres relèvent d'accessoires du vêtement (boutons, garniture d'une autre matière telles que paillettes, plastiques); d'autres encore d'un mauvais étiquetage d'entretien, (erreur) ou d'absence d'étiquetage: dans plusieurs cas une indication par le fabricant de précautions spéciales à prendre aurait évité les dégâts.

Il faut bien se rendre compte que l'on n'a plus guère maintenant un vêtement *tout* en laine, *tout* en soie, mais, par exemple, une veste de laine avec fermeture éclair de nylon, ou coudes en cuir; une blouse de soie colorée aux teintures végétales, ornée de boutons nylon, etc.

Une commission idéale comprendrait en plus des représentants des teinturiers et des consommateurs, *aussi* des délégués de l'industrie textile, des détaillants (magasins), des fabricants de cuir, etc. Ainsi tous les principaux défauts pourraient être petit à petit corrigés.